

ATTESTATION DES APPORTS EN NATURE

Annexe aux statuts de la société **OMNIBAT**

L'associé unique déclare apporter à la Société, lors de sa constitution, les biens mobiliers et matériels professionnels ci-après désignés et évalués sous sa responsabilité :

N°	Désignation détaillée du bien	Quantité	Valeur unitaire TTC	Valeur totale TTC
1	Perceuse-visseuse brushless 18V DEWALT XR avec batteries 5Ah et chargeur	2	379,00 €	758,00 €
2	Meuleuse d'angle 125 mm brushless 18V DEWALT XR	2	249,00 €	498,00 €
3	Perforateur SDS+ 18V professionnel BOSCH	2	429,00 €	858,00 €
4	Visseuse à chocs 18V brushless MILWAUKEE M18	2	315,00 €	630,00 €
5	Pack 7 outils électroportatifs 18V MAKITA DLX7013PT1 avec batteries	1	1 401,72 €	1 401,72 €
6	Batterie lithium 18V 5Ah compatible multi-outils	3	89,90 €	269,70 €
7	Coffret d'embouts et forets professionnels multi-matériaux	2	64,99 €	129,98 €
8	Chargeur rapide double batterie professionnel	1	89,00 €	89,00 €
9	Aspirateur de chantier compact eau et poussières	1	199,00 €	199,00 €
10	Niveau laser croix professionnel avec trépied	1	166,60 €	166,60 €

TOTAL DES APPORTS EN NATURE : 5 000,00 €

Les biens ci-dessus désignés sont apportés libres de toute sûreté, nantissement ou privilège.

L'associé unique déclare que les valeurs ci-dessus correspondent à la valeur réelle des biens apportés à la date de constitution de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-1 du Code de commerce, Monsieur Marinko PEROVANOVIC, associé unique, décide de ne pas recourir à un commissaire aux apports, aucun des biens apportés n'ayant une valeur supérieure à 30 000 euros. L'associé unique évalue sous sa responsabilité les biens apportés en nature à la somme totale de 5 000 euros.

Fait à Suresnes, le 20 juillet 2026

Monsieur Marinko PEROVANOVIC, Président et actionnaire Unique.

